



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JUIN 2023, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'ajouter le chapitre résidence locative et d'autres dispositions d'uniformisation.

DONNÉ À CHERTSEY ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

---

Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim